

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : THOMAS ODEUR
 ou Dénomination (pour les personnes morales) :
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : N° 2 Rue domus de patris
 Commune Beaulieu
 Code postal 03230
 Nature des activités :
 Qualification : no protection

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Castor fiber L. (Castor d'Europe)</u>	<u>Création d'un terrain qui diminue la dignité de l'étang (partie, ...)</u>
B2	<u>digue nuisant et pose de digues immédiat</u>
B3	<u>(cf note descriptive annexée)</u>
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION ?

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale:
Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment qui diminue la dignité de l'étang (partie, ...)
Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment qui diminue la dignité de l'étang (partie, ...)
Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment qui diminue la dignité de l'étang (partie, ...)
Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment qui diminue la dignité de l'étang (partie, ...)
 (cf. note descriptive complémentaire).

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : la tige de la paille d'abord perçue, le contact des fonctionnaires et incitant les individus des villages à venir. Un fois les oiseaux partis, le terrain sera couvert par des safranets, puis l'événement de la dîme sera protégé.

Altération Préciser : (nouveau technique de destructions de la tige de la paille, de l'effacement de la char et de la tige safranet)

Dégradation Préciser : cf note descriptive complémentaire

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Lycées de l'Est - Ouest - Carabalis

Formation continue en biologie animale Préciser : C. de la région agricole de l'Allier

Autre formation Préciser : cf note complémentaire

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : tout au long de son parcours, des jours / tout plus tard

ou la date : dans l'année (1981), après l'événement des safranets

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Auvergne

Départements : Allier

Cantons :

Communes : Duniquet-sur-Loire

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : (cf note complémentaire)

et est intégré dans le site Natura 2000 "Etangs de Dap - Fontaines"

Achats des attaches des safranets de l'Allier (dîme, d'été, d'été)

afin de garantir la réhabilitation de l'espèce dans les villages du site

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Élaboration d'un compte rendu par les communes (principalement Allier, mais aussi les départements de l'Allier, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Vendée, de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Orne, de la Normandie, de la Bretagne, de la Région Auvergne)

* cocher les cases correspondantes

Éléments complétant les informations décrites dans la rubrique E du cerfa n°13 614*01

Au-delà des opérations d'instruction et de suivi de cette démarche de la part des services de l'Etat compétents (DDT, DREAL, ONCFS, ONEMA, ...), le CEN Allier est disposé d'une part à poursuivre l'accompagnement du propriétaire et, d'autre part, à apporter un éclairage technique complémentaire.



Créé en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Allier est une association ayant pour but la **connaissance**, la **préservation**, la **gestion** et la **valorisation du patrimoine naturel du département de l'Allier**. Affilié au CEN Auvergne, le CEN Allier est membre du réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Les actions du Conservatoire s'articulent autour de 2 axes prioritaires :

- ✓ Assurer la préservation *in situ* du patrimoine naturel prioritaire en confortant, gérant et pérennisant un réseau de sites CEN, complémentaire des outils de protection de sites des collectivités et de l'Etat ;
- ✓ Démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel en contribuant à la mise en place des politiques publiques, notamment au travers de missions d'experts.

Ces axes prioritaires sont complétés par des approches transversales :

- ✓ Participer au développement de la connaissance écologique du territoire et des sites CEN ;
- ✓ Démultiplier les actions en favorisant la sensibilisation et la formation/information à la préservation du patrimoine naturel ;
- ✓ S'intégrer dans le réseau d'acteurs locaux : participer aux dynamiques et rechercher les complémentarités.

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier est soutenu par 110 personnes privées et plus d'une cinquantaine de collectivités du département de l'Allier. Il est dirigé par un Conseil d'Administration composé de 14 membres bénévoles actifs, issus des secteurs de l'agriculture, de l'enseignement, des sciences de la nature, du tourisme, de l'industrie.

Le Conservatoire dispose d'une équipe technique de 13 salariés, composée d'une directrice, 4 chargés de missions, 4 chargées d'études, 2 techniciens de gestion, 1 secrétaire aide-comptable, 1 comptable. Le Conservatoire s'appuie enfin sur un **Conseil Scientifique** commun aux 2 conservatoires auvergnats et composé de spécialistes des diverses disciplines naturalistes : botanique, mammalogie, entomologie, herpétologie, géologie...

Salarié du Conservatoire en charge de cet accompagnement :

Florian VERON

- Chargé de missions -



Formation : MASTER professionnel " Génie écologique "

Emplois : Parc naturel régional Normandie-Maine (2006-2008)
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (depuis 2009)

Compétences :

- Expérience en élaboration et animation de documents d'Objectifs
- Coordination de projets
- Rédacteur et animateur du PRA Cistude d'Europe en Auvergne
- Etude, définition, mise en œuvre et suivi d'opérations de gestion sur des sites naturels patrimoniaux
- Expertises écologiques (Cistude d'Europe, habitats naturels, ...)

